

Toutefois, le point le plus important, et celui sur lequel je désire appeler spécialement votre attention, est celui-ci: les municipalités seront appelées à contribuer une certaine part comme elles le font maintenant, mais elles n'ont pas le droit, et le gouvernement du Dominion ne peut leur donner le droit de contribuer, si ce n'est par règlement établi par le vote populaire. Ce que je propose, c'est que les législatures provinciales fassent une législation permettant aux municipalités de payer les sommes sans être obligées de soumettre un règlement au peuple.

Il est intéressant de remarquer, d'après les meilleurs renseignements que l'on ait reçus, que la grande majorité des accidents aux passages à niveau pourraient être évités si les gens qui circulent sur les grands chemins publics étaient plus prudents. Dans l'État de la Pennsylvanie, il y a à chaque traverse une enseigne portant ces mots "arrêtez, regardez et écoutez." Le voyageur sur le chemin public qui meurt et blessé au passage à niveau n'aura pas de droit d'action si l'on peut démontrer qu'il n'a pas obéi à l'impulsion de cette enseigne.

Si les municipalités exigent, par règlement ou autrement, que celui qui passe sur le chemin public s'arrête complètement à un certain nombre de verges de la traverse du chemin de fer, avant d'essayer de passer, je pense que le nombre des accidents aux passages à niveau serait réduit au minimum.

Les autorités fédérales du Canada n'ont pas l'avantage qu'ont les divers états de l'union américaine, qui contrôlent pratiquement tous les chemins de fer. Ils ont juridiction sur les chemins publics de même que sur les municipalités, et tout acte passé par les législatures d'Etat peut être mis à exécution dans ses moindres détails par leur propre organisation, mais au Canada, la juridiction est divisée et l'autorité fédérale est limitée.

Dans ces circonstances, me permettez-vous de vous demander votre coopération, en vous priant de faire une législation qui donnerait aux municipalités les pouvoirs nécessaires pour faciliter la mise à exécution de tout acte que le parlement fédéral pourrait passer à ce sujet.

Je ne fais que vous soumettre l'idée de la contribution des provinces.

Dans l'espoir que nous pourrions en venir à quelque chose de pratique pour obvier à ce danger,

J'ai l'honneur d'être, votre dévoué,

(Signé) GEO. P. GRAHAM